

REGLEMENT PARTICULIER

CIRCUIT INTERREGIONAL JEUNES CIJ 2 Zone EST (mulhouse)

8 et 9 décembre 2018

Article 1 – Règlements

Le tournoi se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC), le règlement national du TIJ (GUI44_DP_CIJReglement), les dispositions pour la saison 2018-2019 (GUI44A1_DP_CIJDispositionsSaison) et le présent règlement particulier.

La participation au CIJ implique l'adhésion à l'ensemble de ces règlements.

Article 2 – Juge-arbitre

Le juge-arbitre principal de la compétition est **M.Jean-François DALLE**. Il sera assisté par **M.Christophe HEMBERGER**, juge-arbitre adjoint.

Les décisions des Juges-arbitres sont sans appel. Ils sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un ou plusieurs points des règlements.

Le logiciel badnet sera utilisé pour la gestion de ce tournoi.

Article 3 – Joueurs autorisés

Tout participant doit être en règle avec sa fédération nationale et notamment la FFBad pour les joueurs évoluant en France, et être en possession de sa licence 2018/2019 le jour du tirage au sort.

La compétition est ouverte aux joueurs de la zone Est (LGEBaD et LBFCBaD) : Poussins, Benjamins classés minimum P11, Minimes et cadets classés minimum D9 dans chaque discipline dans laquelle le joueur s'inscrit.

Les demandes d'inscription des joueurs et joueuses ultramarins seront acceptées par les organisateurs, quel que soit leur classement, sous réserve de validation par les organes fédéraux.

L'inscription est possible sur 3 tableaux : Simple, double et mixte et le surclassement est autorisé pour les benjamins et minimes.

Pour les poussins, le surclassement est soumis à l'accord du coordonnateur de la Zone Est Philippe RISSER : phrisser@sfr.fr (mettre en copie crj@badmintongrandest.com).

En simple, en benjamin et minime, les tableaux seront scindés par année : benjamin 1 (1ère année), benjamin 2 (2ème année), minime 1 (1ère année), minime 2 (2ème année) sauf si le nombre de participants par année d'âge est inférieur à 6.

Il pourrait en être de même pour la catégorie poussin selon le nombre de joueurs inscrits.

En cas de forte affluence, l'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre d'inscrits selon le CPPH (ou rang) des joueurs ou paires.

Les joueurs MiniBaD pourront participer dans la catégorie poussin(e) uniquement.

Les joueurs sont autorisés à s'inscrire dans des catégories d'âge différentes s'ils le souhaitent (exemple : 1 benjamin peut s'inscrire en simple minime, en double benjamin et en mixte cadet) tant qu'ils respectent les critères minimaux de classement définis plus haut (hors poussins).

Article 4 – Procédure d'Inscription

La date limite d'inscription est fixée au 17 novembre 2018 à 22h.

Les inscriptions seront faites, au travers du module **badnet** disponible sur le site :

<https://www.badnet.org/>

Attention : les inscriptions « individuelles » ne seront pas prises en compte, seules celles qui auront été faites sur badnet grâce à un compte « Club », « CODEP » ou « Ligue » seront acceptées.

Article 5 – Frais d'inscription

Les inscriptions ne seront prises en compte qu'accompagnées du règlement tout comme pour les inscriptions par virement ou chèque à l'ordre du RedStar Mulhouse :

Philippe RISSER – Inscription CIJ, 19 rue Jean Moulin
68850 Staffelfelden

Société Générale : FR76 3000 3009 2100 0500 2475
857 – SOGEFRPP

Le tirage au sort est prévu le 28 novembre 2018.

Les droits d'inscriptions sont de 12€, 15€ ou 18€ pour respectivement 1, 2 ou 3 tableaux.

Si le nombre d'inscrits est trop important par rapport aux conditions d'organisations, les participants seront retenus selon le critère du meilleur classement par points hebdomadaire (CPPH).

La date de prise en compte du CPPH est fixée au 22 novembre 2018.

Article 6 – Forfaits

Chaque participant inscrit se déclarant forfait après la date du tirage au sort devra prévenir le plus tôt possible l'organisateur du CIJ de sa non-participation :

Benoit LAURENT
06.84.51.01.24 / crj@badmintongrandest.com

Les joueurs devront adresser au plus tard dans les **5 jours** suivant la compétition, les pièces justificatives, en courrier avec **AR**, à la Ligue du Grand Est de Badminton, 13 Rue Jean Moulin 54510 Tomblaine. *Art. 17 du RGC.*

Chaque participant est invité à s'informer des sanctions encourues en cas de non-respect de cette procédure.

Aucun remboursement des droits d'inscriptions ne pourra être demandé après la date du tirage au sort sauf sur présentation d'un certificat médical.

Article 7 – Tableaux

Tous les tableaux de simple se joueront en poule, puis en élimination directe. Les tableaux de doubles se joueront en poules puis en élimination, dans la mesure du possible. Les tableaux de mixte se joueront en élimination directe.

Les tableaux (simple ou double) constitués de moins de 3 inscrits (joueurs ou paires) seront annulés.

Article 8 – Horaires

Le tournoi se déroulera :

Samedi 8 décembre 2018 : 10h à 20h (1ières convocations à 9h30).

Dimanche 9 décembre 2018 : 8h30 à 16h (1ières convocations à 8h).

Tout joueur doit être présent dans la salle à l'heure précisée dans sa convocation ou 30 minutes avant son premier match. Il doit pointer dès son arrivée à la table de marque.

Les horaires des matchs indiqués dans les échéanciers sont donnés à titre indicatif.

Chaque joueur ayant commencé la compétition (ou ayant pointé à la table de marque) pourra ensuite être appelé jusqu'à 1 heure avant l'heure indicative de son prochain match. Tout joueur désirant s'absenter de la compétition devra le signaler au Juge-arbitre et à la table de marque.

Un retard de 5 minutes à l'appel du match peut entraîner la disqualification du(des) joueur(s) concerné(s).

Le temps de prise de contact avec le terrain sera de 3 minutes. Sauf exception à l'appréciation du juge-arbitre le temps est décompté dès l'appel du match concerné par la table de marque.

Les joueurs sont tenus de retirer une feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match. Le temps de récupération entre 2 matchs ne pourra être inférieur à 20 minutes.

Article 9 – Coaching

Le coaching est autorisé selon les règles du RGC.

Article 10– Lieu

La compétition se déroulera:

A Mulhouse : Centre sportif régional, 5 rue des frères Lumière, 68200 Mulhouse

Article 11 – Arbitrage

Les matchs seront majoritairement auto-arbitrés avant les phases finales.

Les phases finales seront, dans la mesure du possible, arbitrées par des arbitres officiels.

Tout volant touchant le plafond, la structure de celui-ci, l'éclairage au-dessus du terrain sera compté let au service, faute en cours de l'échange.

Toutefois, si l'élément est difficilement perceptible (câble de panneau de basket par exemple), le volant sera let tout le temps.

Si un joueur en fait la demande auprès du juge-arbitre et que ce dernier l'estime pertinente un arbitre pourra être désigné sur une rencontre particulière hors phase finale.

Article 12 – Volants

Les matchs se joueront avec des volants en plume dans toutes les catégories, et seront fournis par l'organisateur.

Les volants seront fournis par l'ES2B pour l'ensemble de la compétition.

Article 13 – Sécurité et hygiène

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou perte durant la compétition. Les participants veilleront à ne pas laisser d'effets personnels dans les vestiaires ou dans les véhicules.

Il est interdit de FUMER dans les salles ou d'apporter des récipients en verre.

Il vous est demandé de laisser les salles propres en utilisant notamment les poubelles mises à votre disposition.

Merci d'avoir pris le temps de lire ce règlement et bon circuit.